

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mardi 14 avril 2020

[Covid-19]

Masques en tissu pour la population : la Ville de Rennes au rendez-vous

Lundi 13 avril, le Président de la République a annoncé que chaque Français devrait être doté d'un masque « grand public » à l'issue de la période de confinement.

Depuis fin mars, la Ville de Rennes confectionne déjà des masques en tissu dans ses ateliers municipaux. Les quantités produites permettront d'équiper prioritairement les agents de la Ville et de la Métropole.

La Ville s'est également organisée pour pouvoir fournir à chaque Rennais un masque de ce type dans les semaines qui viennent. Pour cela, elle a sollicité l'entreprise TDV, installée à Laval et spécialisée dans la production de tissus très résistants pour vêtements professionnels, civils et militaires. Une entreprise connue pour avoir développé l'usage des matériaux bio-sourcés, du polyester recyclé et du coton biologique et équitable.

La Ville de Rennes a travaillé en lien étroit avec ce fournisseur afin d'organiser une véritable filière locale de confection. Six confectionneurs ont ainsi été retenus, situés dans le pays de Fougères, à Liffré et à Brûlon, dans la Sarthe. Objectif : une production de 500 000 masques, dont 250 000 pour les Rennaises et les Rennais. Les 250 000 autres masques bénéficieront aux communes de la Métropole qui le souhaitent ainsi qu'à la Région Bretagne, dans le cadre d'une commande groupée.

Cette réorientation de leur production par des entreprises qui avaient arrêté leur activité économique va permettre de consolider une filière locale pour répondre aux besoins des populations et des collectivités dans cette crise sanitaire.

Les masques, disponibles en deux tailles (adulte et enfant à partir de 3 ans), seront progressivement distribués à la population. Ils sont réutilisables et lavables à 60 degrés.

Ce modèle de masque est un masque barrière à usage non sanitaire de catégorie 2. Il a reçu une certification par la Direction générale de l'armement pour ses qualités de filtration des particules et sa respirabilité. Les tissus utilisés sont soumis à de strictes règles de production pour limiter au maximum leur impact environnemental.

Rappel : l'usage de ces masques n'a pas pour objet premier de se protéger individuellement du virus mais de viser principalement à éviter sa diffusion. L'utilisation doit se faire dans le strict respect des mesures barrières (distances sociales et lavage des mains).

La Maire de Rennes a proposé au législateur de faire passer le taux de TVA de 20 % à 5,5 % sur les masques en tissu, considérant que ces derniers sont devenus, de fait, des produits de première nécessité.

Annexe :

Liste des entreprises retenues pour la confection des masques :

Femilux : Brûlon (72)

BFL (Bagage France Luxe) : Liffré

Maroquinerie 35 : Liffré.

Aqualux : Fougères

FIM (France Inter Mode) : Fougères

Façon Lux : Fougères

ELC (Ernée Luxe Confection) : Fougères